



Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Saint-Louis, le 22 mai 2022

Communiqué de presse

Recours contre la Nouvelle Liaison Ferroviaire, NLF, vers l'aéroport de Bâle-Mulhouse (Euroairport)

A l'occasion de son Assemblée générale du 17 mai, l'ADRA a réaffirmée son opposition à la Déclaration d'Utilité Publique de la Nouvelle Liaison Ferroviaire, NLF, du 14 mars.

Ce projet considéré comme GPii (Grand Projet imposé et inutile) est soutenu par la Suisse et la France. Contrairement aux allégations du dossier, le bénéfice de ce projet de liaison ferroviaire n'est pas d'abord un report modal depuis la route, moins de pollution et plus de confort pour les usagers, mais comme annoncé par les porteurs de projet, la NLF sert à « augmenter l'attractivité du transport aérien ».

La Confédération Helvétique considère Bâle-Mulhouse, troisième aéroport national Suisse, comme un aéroport de délestage de Zürich et Genève. La confédération prévoit au travers de son Plan Sectoriel d'Infrastructure Aéroportuaire, PSIA, de rallier l'aéroport de Bâle-Mulhouse au réseau grande lignes par l'intermédiaire de la liaison ferroviaire pour délester Zürich et Genève qui arrivent à saturation et pour maintenir ainsi la compétitivité du transport aérien suisse.

Coté français, cette liaison est à placer dans le contexte d'un plan de développement d'ensemble des aéroports. En effet « Le projet est inscrit dans le Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT) » en tant que « projet d'optimisation du transport aérien ».

Bientôt, les voyageurs y seront encore plus nombreux, engendrant une augmentation du trafic bien au-delà du pic de 2019.

En résumé et contrairement aux apparences, cette liaison ferroviaire n'est pas écologique. Son impact environnemental sur la qualité de l'air et le bruit, sur les milieux naturels et la biodiversité, est largement négatif par rapport à la très faible réduction escomptée de CO₂, gaz à effet de serre. Elle a même enregistré une forte opposition citoyenne trinationale. En effet les arguments pour justifier l'utilité publique du projet ne sont pas pertinents : prévisions hypothétiques, études rudimentaires et incomplètes aux interprétations souvent erronées et dépassées.

Mais comme l'a rappelé Mme Nathalie Dubié, Présidente de l'Association des Usagers des Transports Sud Alsace, AUTSA, ce projet extrêmement couteux, n'est pas prioritaire par rapports aux besoins des moyens ferroviaires régionaux pour les déplacements du quotidien au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Au vu des insuffisances des études, mais plus récemment au vu de la crise sanitaire et ukrainienne, du parti-pris pour le développement économique et de la minimisation des impacts négatifs, il serait urgent d'instaurer au minimum un moratoire sur le projet.

C'est pourquoi, l'ADRA, avec la fédération Alsace Nature, ont déposé un recours gracieux contre la Déclaration d'Utilité Publique du projet ; une première étape.

L'ADRA est une association d'intérêt général, qui préconise un trafic aérien écoresponsable (réduit, raisonné et limité au nécessaire) pour réduire toutes les pollutions, sonores et atmosphériques (Les mesures de compensation carbone et des innovation technologiques actuelles sont inefficaces pour préserver le climat à long terme)

Bruno Wollenschneider,
Président
+33 6 79 50 24 14

Notre dossier:

<https://www.adra-bale-mulhouse.fr/raccordement-ferroviaire-euroairport-retour-au-bon-sens-avec-lautorite-environnementale/>

Article de presse dans **L'Alsace, Olivier Bregard, 19.05.2022.**

<https://www.adra-bale-mulhouse.fr/wp-content/uploads/2022/05/ADRA-AG-2022-CP-LAlsace-20220519.pdf>